

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Mai 2020

L' an 2020 et le 23 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE PERPEZAT sous la présidence de
FAURE PATRICE Maire

Présents : M. MALLET BERNARD, Maire, Mmes : BATTUT GAËLLE, GUILLAUME MARIE CHRISTINE, VALLEIX BOUCHEIX ESTELLE, MM : FAURE PATRICE, FAYDIT ALAIN, LION ALEXANDRE, MEGEMONT CHRISTOPHE, MEGEMONT PIERRE MARIE, MONIER CEDRIC, TINET HENRI

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 16/05/2020

Date d'affichage : 16/05/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND

le : 27 10 51 2020

et publication ou notification

du : 11 06 2020

A été nommée secrétaire : Mme VALLEIX BOUCHEIX ESTELLE

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Création de postes d'adjoints

réf : 2020_05_011

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif de trois adjoints. Il vous est proposé la création de deux postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide la création deux postes d'adjoints au Maire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Le Maire,
P. FAURE

